

SKI CLUB du Jura Gessien

Section Divonne-Les-Bains

REGLEMENT DE COURSE

1. Les participants devront être en possession de leur licence de l'année en cours et d'un certificat médical datant de moins de 8 mois. Le président du club est responsable de l'existence de ce certificat.
2. Règlement matériel :
 - a) Le port du casque (ou de la protection faciale pour le slalom) est obligatoire, aucun concurrent ne prendra le départ sans cette protection.
 - b) La dorsale : depuis cette année le règlement de la FFS rend obligatoire le port de celle-ci à partir de la catégorie benjamin (et fortement recommandée dans les catégories inférieures). Cependant, nous tolérerons encore, sur les courses promotions, un départ sans dorsales en poussins et benjamins (pour donner le temps aux compétiteurs de trouver une dorsale adaptée à leur taille).
 - c) Le Fart : Conformément au règlement de la FFS, l'utilisation de fart HF (Hautement Fluorés) est interdite. L'application sur le terrain de tous produits destinés à améliorer le glissement des skis est interdit. L'affûtage, raclage et brossage des skis sur le terrain restent autorisés.
 - d) La paire de ski unique et le port de la combinaison pour les GPP : Conformément à la décision prise en réunion de commission alpine par les présidents du CDSA, en ce qui concerne les GPP de l'Ain :
 - ✓ Les participants doivent utiliser une seule paire de ski pendant toute la durée de l'épreuve (accès au stade, reconnaissance, échauffement et course). En cas de manque de neige, l'organisateur vous informera par mail de l'autorisation d'utiliser une 2^{ème} paire.
 - ✓ Le port de la combinaison est autorisé pour les catégories Benjamins et Benjaminnes et interdite pour la catégorie Poussins et Poussines.Les coureurs qui ne respecteront pas ces points du règlement ne seront pas autorisés à prendre le départ.
3. Le départ de la première manche sera impérativement donné à 9h30. L'ordre de départ à la deuxième manche sera inversé par catégorie.
4. Les concurrents absents au moment de l'appel de leur dossard au départ de la course ne pourront prendre le départ qu'après l'avant dernier concurrent de leur catégorie.
5. Le comité de course se réserve le droit de modifier le nombre de manches en regard des conditions météorologiques ou de l'état de la piste.